

Événements 2024

**REGLEMENT INTERIEUR
DE
L'ASA MELUN**



ANNEE 2024



VIE DU CLUB

- **COTISATION ANNUELLE ASA MELUN 2024 : 57,00€ (Majorée de la cotisation Ligue IDF de 10€ par licence pratiquant)**
- **REUNIONS DU CLUB** : une invitation sera envoyée systématiquement par mail aux licenciés reprenant toutes les modalités de la réunion (date, heure, lieu, sujets abordés). Ces RDV sont essentiels pour garder un esprit de Club.

DATES DES RÉUNIONS 2024			
FEVRIER :	Mercredi 07	SEPTEMBRE :	Mercredi 04
AVRIL :	Mercredi 03	OCTOBRE :	Mercredi 02
JUIN :	Mercredi 05	NOVEMBRE :	Mercredi 06

Votre présence est fortement attendue à la réunion de **Octobre** car celle-ci aura pour but l'organisation de la Course de Côte de Tréchy prévu le 06/10/2024.

- **ASSEMBLEE GENERALE** ordinaire et **REMISE DES PRIX** :
Saison 2024 : 11 janvier 2025 (une convocation sera envoyée fin 2024).
- Communiquer tout au long de l'année les **RESULTATS ET PHOTOS** de vos épreuves à l'adresse mail de l'ASA : contact@asamelun.com et dans l'espace « licenciés » du site www.asamelun.com

VOS CORRESPONDANTS

Des correspondants sont à la disposition des pratiquants des principales disciplines. Ils peuvent renseigner ou conseiller les licenciés ou les futurs licenciés sur les aspects administratif, technique et sportif et les règlements en vigueur.

- **Correspondant RALLYES Asphalté**
Pascal PELISSIER (06.46.37.41.05) ou pasc.pel@gmail.com
- **Correspondant RALLYES Terre**
Jean-Michel ZYLA (01.64.79.08.63) ou jeanmichelzyla@free.fr
- **Correspondant CIRCUITS**
Thierry TASSIN (06.87.44.35.26) ou t.tassin@orange.fr
- **Correspondant MONTAGNE et SLALOMS**
Olivier PIGNARD (06.81.91.98.51) o.pignard@chantin.fr
- **Correspondant Commissaires**
Philippe LALANCE (06.80.01.02.49) ou philippe.lalance@laposte.net

RECOMPENSES ASA MELUN

Pour figurer dans la liste des RECOMPENSES 2024 de L'A.S.A. MELUN, il faut impérativement :

- Etre à jour de ses cotisations,
- Participer aux réunions de l'association,
- Etre présent à l'assemblée générale et à la remise des prix,
- Apposer au moins un sticker ASA MELUN sur le véhicule et une broderie sur la combinaison,
- **Participer activement à l'organisation des épreuves de l'ASA Melun.**
- Faire preuve d'une collaboration efficace pour promouvoir l'ASA MELUN auprès de l'U.S.M, de la Mairie de MELUN et de la Presse, qui nous soutiennent dans nos organisations et nous permettent d'obtenir des subventions,
- Communiquer ses résultats de la saison à l'aide tableau disponible sur le site de l'ASA. Attention, seuls les résultats reçus dans les délais et exploitables seront pris en compte.
- Le Comité directeur de l'ASA Melun désignera, parmi les licenciés répondant à ces critères, ceux qui seront récompensés pour leur contribution à la vie de l'association et à sa représentativité.

ATTENTION, SEULS LES RESULTATS REÇUS DANS LES DELAIS ET EXPLOITABLES SERONT PRIS EN COMPTE.
SUIVANT L'INTERET DES LICENCIES NOUS NOUS RESERVONS A L'ORGANISATION DE REMISE DES PRIX OU AUTRE

TROPHÉE DES COMMISSAIRES

Ce Trophée a été créé pour récompenser les commissaires, notamment en leur remboursant leur licence.

Pour cela il sera pris en compte :

- D'être à jour de ses cotisations,
- La Participation obligatoire **aux épreuves organisées par l'ASA Melun**, sauf cas de force majeure validée par le Comité Directeur,
- La représentativité dans les épreuves (nombre, lieux, niveaux...).

